

CI - 16 M  
C.G. - REFORME DU  
MODE DE SCRUTIN

**Je réclame que le vote de chaque citoyenne  
et chaque citoyen compte vraiment !**

Montréal, le 12 novembre 2002

Commission des Institutions de  
l'Assemblée nationale du Québec  
M. Claude Lachance, président  
Édifice Pamphile-Lemay  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3  
[lbreault@assnat.qc.ca](mailto:lbreault@assnat.qc.ca)  
Téléphone : (418) 643-2722  
Télécopieur : (418) 643-0248

Aux membres de la Commission,

En tant que membre de la société québécoise, je désire me prononcer en faveur d'une réforme en profondeur de l'actuel mode de scrutin.

Je pense qu'un mode de scrutin est bien plus qu'une opération mathématique. En votant pour les partis et les dirigeants(es) qui feront les lois, les politiques et les programmes, la société québécoise s'exprime sur la façon dont elle entend se développer, selon ce qu'il est convenu d'appeler «la volonté populaire». Bien que le Québec soit une société démocratique son actuel mode de scrutin ne respecte pas cette volonté populaire et est donc anti-démocratique.

***Notre mode de scrutin est anti-démocratique***

Notre mode de scrutin engendre des écarts importants entre ce que la population veut et la composition de l'Assemblée nationale. Celle-ci reflète rarement la volonté réelle des électeurs et des électrices. Bien plus, le mode de scrutin déforme cette volonté populaire au point qu'un parti peut arriver au gouvernement en ayant obtenu moins de votes que son adversaire ! Le vote de chacun(e) ne pèse pas également, ce qui ne respecte pas le principe démocratique de l'égalité des votes établi dans les Charte des droits.

De plus, en favorisant le bipartisme, ce mode de scrutin bloque «ad vitam aeternam» l'expression de la diversité des courants politiques au sein de la population.

/1

### **Mes principes**

Je joins donc ma voix à celles, déjà nombreuses, qui réclament une modification majeure du mode de scrutin actuel. Il est de la plus grande importance que la société québécoise s'entende sur les principes qui, selon moi, doivent guider cette réforme :

- refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire ;
- viser une représentation égale entre les femmes et les hommes ;
- incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique ;
- refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise.

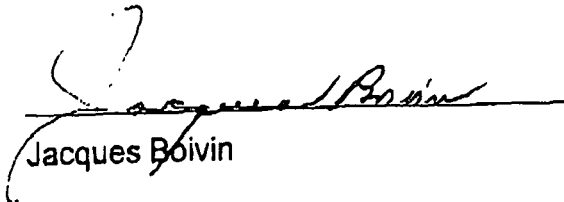
### **Ma demande : mettre en place un mode de scrutin proportionnel**

Ces principes m'amènent à demander à la Commission de recommander que le Québec se dote d'un mode de scrutin basé sur la proportionnelle. Je sais qu'il existe différentes modalités ou variantes de ce modèle et je crois qu'il est possible de les adapter au contexte québécois. Mais bien au-delà du modèle, je crois également que la population du Québec est prête pour ce changement et qu'elle est, tout comme moi, persuadée de la nécessité de réformer en profondeur notre actuel mode de scrutin dans les plus brefs délais pour le rendre vraiment démocratique.

### **Une réforme dans les plus brefs délais...**

J'incite fortement les membres de la Commission à faire tout en leur pouvoir pour qu'une réforme en profondeur du mode de scrutin se fasse dans les plus brefs délais. Tous les partis politiques sont actuellement d'accord pour procéder à une telle réforme. Alors procédons ! Je crois que de véritables changements doivent se faire et qu'il faudra accompagner la population dans leur application.

Voter est un geste démocratique trop important pour s'exercer avec un outil aussi anti-démocratique et aussi inadéquat que l'actuel mode de scrutin.

  
Jacques Boivin